

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 septembre 2017

Date d'affichage 21 septembre 2017

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 (+ 7 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171003-DEL_17_09_27_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le VINGT-SEPT SEPTEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Dominique BURLOT, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

Excusés : Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné Josette JACOB), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné Daniel GUEDET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

TARIFS EAU-ASSAINISEMENT 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de fixer les nouveaux tarifs à tranches qui pourraient être appliqués à compter du 1^{er} janvier 2018 quant à la surtaxe communale de l'eau et la redevance assainissement.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée d'augmenter les tarifs appliqués en 2016 de 2,95 %.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

Fixe à compter du 1^{er} janvier 2018, le tarif à tranches applicable pour la surtaxe communale de l'eau et la redevance assainissement, conformément au tableau annexé.

Pour copie conforme,
Le Maire
Didier REVEAU

VILLE DE LA FERTE-BERNARD

EAU et ASSAINISSEMENT

TARIF A TRANCHES APPLICABLE A PARTIR DU 1er JANVIER 2018

EAU et ASSAINISSEMENT

	0 à 1.000	1.001 à 6.000	6.001 à 12.000	12.001 à 24.000	24.001 à 50.000	50.001 et au-delà	TARIF EN GROS pour fourniture d'eau aux communes voisines
Part revenant à la Ville pour couvrir les investissements :							
a - Surtaxe communale vente d'eau	0,4173 €	0,4023 €	0,3833 €	0,3181 €	0,3083 €	0,4813 €	0,3510 €
b - Redevance d'assainissement							(*)
La Ferté-Bernard	0,9445 €	0,9445 €	0,8460 €	0,7374 €	0,6729 €	0,6542 €	Tarif Socopa
Cherré / Cherreau	0,3631 €	0,3631 €	0,3631 €	0,3631 €	0,3631 €	0,3631 €	

(*) Tarif SOCOPA	de 0 à 300.000 m3	0,3510 €
	de 0 à 400.000 m3	0,3232 €
	de 0 à 450.000 m3	0,2985 €

NOTA : Les consommations supplémentaires sont facturées au même tarif que les abonnés de la ville avec application du tarif à tranches.